



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Canton de Meung Sur Loire
Commune de Chevilly

Arrêté municipal

**PORTANT FERMETURE DU STADE
DU COMPLEXE SPORTIF
RUE DU PONT NOIR**



Nous, Hubert JOLLIET, Maire de CHEVILLY,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212.2 et suivants,

Considérant que le feu d'artifice de la Fête Nationale est tiré sur le site du complexe sportif rue du pont noir le dimanche 13 juillet 2025 à 23h00,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité autour du site du tir

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Le stade du complexe sportif, rue du pont noir sera fermé le dimanche 13 juillet 2025.

Article 2 :

- ↪ M. le Maire de la commune de CHEVILLY,
- ↪ Monsieur le Président du club de football,
- ↪ District du Loiret de Football,
- ↪ La ligue du Centre

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et à l'entrée du stade.

Fait à CHEVILLY, le 26 mai 2025

Le Maire,
Hubert JOLLIET

